

LE JOURNAL DE MON CORPS

TOUTES LES INTERVENTIONS MÉDICALES ET CHIRURGICALES À CARACTÈRE ESTHÉTIQUE

By Linh Pham

 L'ACTU

LES FICHES INTERVENTIONS

PEAU

HAUT DU VISAGE

BAS DU VISAGE

HAUT DU CORPS

BAS DU CORPS

SEXE

COSMÉTIQUE

PODCASTS



HOME

L'ACTU

L'ARNAQUE DU DÉTATOUAGE « NATUREL » SANS LASER



2 AVRIL 2022

Une nouvelle méthode de détatouage a fait son apparition dans les salons de beauté. Attention, non seulement elle n'est pas naturelle mais en plus, elle est potentiellement dangereuse.

En Europe, 15 à 25 % des 25-34 ans sont tatoués mais 14, 4 % avouent regretter leur geste. Du coup, les méthodes de détatouage ont le vent en poupe. Mais alors là, gaffe de chez gaffe. D'aucuns essaient en ce moment de faire croire que le laser (pourtant le gold standard en matière de détatouage) est « has been » ou « dangereux ». Ben, tiens ... Et pour vendre quoi, à la place ? Une méthode de détatouage dite « naturelle » et présentée, bien sûr, comme « tellement plus rapide, économique et secure... ».

Pratiquée par des non-médecins (esthéticiennes, maquilleurs, tatoueurs, etc), elle n'a en réalité rien de « green » puisqu'elle utilise un agent chimique : l'acide lactique. Les produits en question s'appellent Skinial, Tatoo2away, Rejuvi ... Ces formules étaient à l'origine destinées aux médecins (qui ne sont pas équipés de lasers), mais les fabricants ont fleuré le filon et finalement étendu la vente à des professionnels qui n'ont pas les compétences pour les utiliser et sont donc eux-mêmes abusés.

Une étude publiée dans le très sérieux *European Journal of Dermatology* récemment et signée de plusieurs éminents spécialistes de la Société Française de Dermatologie fait le point sur les risques encourus et ils sont de taille.

« *Le procédé est présenté comme une nouveauté et une alternative soft au laser, mais cette technique de détatouage chimique médical existe en réalité depuis le 19^{ème} siècle. Elle n'a donc rien d'un scoop et elle n'est pas particulièrement sécurisante, bien au contraire ...* » avertit le Dr Gérard Toubel, Ancien Président de la Société Française des Lasers en Dermatologie. Le procédé consiste à excorier la peau tatouée, puis à faire pénétrer la solution en la massant avec les doigts, quand ce n'est pas en l'injectant directement dans

le derme à l'aide d'un stylo. Une croûte se forme alors, emportant avec elle les pigments dissous. Enfin, dans le meilleur des cas ...

LIRE AUSSI : Alerte aux fausses taches de rousseur !

L'étude conduite par la Société Française des Lasers en Dermatologie, entre 2019 et 2020, fait état d'un risque accru de cicatrices hypertrophiques (en volume) ou atrophiques (en creux), les pire abominations ayant été identifiées pour l'heure au Canada. « *Ce peeling chimique est particulièrement dangereux entre les mains de non médecins qui ne maîtrisent pas la profondeur d'action du produit et peuvent, par conséquent, causer des brûlures aux effets irréversibles* » indique le Dr Toubel. En prime, rien ne garantit que les tatouages soient bien estompés à l'arrivée. Le travail est déjà délicat avec un laser, alors imaginez avec un procédé qui remonte à Matusalem. « *Dans la plupart des tatouages, le pigment n'est pas superficiel. Il s'est déposé profondément dans le derme et l'acide lactique ne peut l'atteindre. L'opérateur est alors tenté de renouveler l'opération avec tous les risques qu'une nouvelle application peut comporter* » poursuit le spécialiste. Le coût des traitements médicaux (laser à colorant pulsé, injections de corticoïdes forme retard, laser fractionné et compression avec des plaques de silicone ...) pour tenter ensuite de rattraper ces très vilaines cicatrices est alors exorbitant et, en prime, et sans garantie de résultat.

A toutes fins utiles, on rappelle que les non-médecins ne sont PAS habilités à injecter des substances dans la peau, en dehors des pigments utilisés pour la dermopigmentation. Ceci s'apparente à une pratique illégale de la médecine. Lire aussi : **Injections d'acide hyaluronique par des non-médecins : la chasse est ouverte !**

Le Haut Conseil de la Santé Publique sur son site www.hcsp.fr, recommande d'ailleurs d'interdire toute utilisation de produit chimique et de réserver cet acte aux médecins avec recours exclusif au laser.

Pour les mineurs, l'acte de détatouage n'est autorisé qu'à partir de 16 ans, avec le consentement écrit d'une personne titulaire de l'autorité parentale et il convient de limiter la zone et la surface du détatouage.

Bref, ne vous laissez plus emberlificoter. Vous risquez votre peau !



Cicatrices hypertrophiques après un détatouage dit « naturel »

L'expert :



Dr Gérard Toubel

Toute reproduction interdite

Cet article vous a été utile ?

Oui

Non

Votez !



L'Auteur: Linh Pham, journaliste

← Article précédent

VOUS AIMEREZ AUSSI



**PEUT-ON DEVENIR
ACCRO À LA
MÉDECINE
ESTHÉTIQUE ?**



**AUGMENTATION DES
FESSES : ET 10 ANS
APRÈS, ÇA DONNE
QUOI ?**



**FAUT-IL SUCCOMBER
AUX RUSSIAN LIPS ?**



**INJECTIONS D'ACIDE
HYALURONIQUE :
GARE AU VISAGE
BOUFFI !**

SOYEZ LE PREMIER A COMMENTER

Laisser un commentaire

Votre adresse email ne sera pas publiée.

Commentaire

La parole vous est donnée, dans le blog. N'hésitez pas à partager votre expérience, donner votre avis. Mais les commentaires postés doivent être factuels et exprimés sur un ton courtois et modéré, sans attaques personnelles.

Vous n'avez pas le droit d'écrire en toutes lettres le nom d'un médecin. Par ailleurs, je me réserve celui de supprimer à posteriori tout commentaire que je considérerais comme agressif, excessif, indélicat, scabreux, choquant, diffamatoire ou calomnieux envers les praticiens ou d'autres personnes. Je n'autorise pas non plus la promotion d'appareils ou méthodes qui n'ont rien à voir avec les techniques médicales évoquées dans mes pages et qui peuvent induire en erreur ou tromper mes lecteurs. En postant un commentaire, vous adhérez sans réserve à ces conditions et vous vous interdisez toute réclamation du fait de la non publication ou de la suppression de ce commentaire.

De même, n'étant pas médecin mais journaliste, je ne pourrai délivrer aucun conseil médical à titre personnel, recommander un spécialiste ou communiquer des numéros de téléphone, adresses mail ou postales. Vous trouverez dans la rubrique « avant/après l'intervention » les contacts des organismes professionnels auprès desquels vous adresser pour obtenir les annuaires de médecins qualifiés. Ceux cités dans mes sujets interviennent uniquement à titre d'experts.

Nom*

Email *

Site Internet

LAISSER UN COMMENTAIRE

Ce site utilise Akismet pour réduire les indésirables. En savoir plus sur comment les données de vos commentaires sont utilisées.

LE JOURNAL DE MON CORPS

TOUTES LES INTERVENTIONS MÉDICALES ET CHIRURGICALES À CARACTÈRE ESTHÉTIQUE

QUI SUIS-JE ?

COMITÉ SCIENTIFIQUE

A SAVOIR AVANT UNE INTERVENTION

DES LIVRES SUR L'ESTHÉTIQUE

LES MÉDIAS PARLENT DE NOUS



